

Remplace la date 02-févr.-2024

Date de révision 25-sept.-2024

Numéro de révision 3.02

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

**Codes produit** 20388

**Numéro du fiche de données de sécurité** 20388

**Nom du produit** SUGAR

### **Autres moyens d'identification**

**Reach Registration Notes** Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

**Numéro EC** 200-334-9

**Numéro CAS** 57-50-1

**Synonymes** LIQUID SUGAR, SUGAR SYRUPS, TREACLES, GRANULATED SUGAR, BROWN SUGAR, SUCRE GLACE DECOR, SILK SUGAR, MAPLE FLAVOURED SUGAR, MOLASSES, MUSCOVADO, DARK SUGAR, LIQID SUGAR INVERT, GOLDEN SYRUP, CASTER SUGAR, AMERFOND, FRUCTOSE, sucrose, TRIMOLINE, CARAMEL FLAKES, QWIK-FLO LIGHT MOLASSES GRAN, QWIK-FLO LIGHT MOLASSES PDR, QWIK-FLO DARK MOLASSES GRAN, QWIK-FLO DARK MOLASSES PDR, DEMERARA SUGAR, SOFT LIGHT BROWN SUGAR, EXTRA FINE SUGAR BS, FRUIT UP PREMIUM, SUCRE CRISTALLISE, CAROB MOLASSES, CANE MOLASSES TM03, GOLDEN GRANULATED SUGAR, INVERT SUGAR SYRUP OL78, GRANULATED SUGAR EXTRA FINE, ORGANIC MOLASSES OR03, SUGAR CRYSTAL N2 600, DARK SOFT SPECIALITY SUGAR, SI 95 71%, ORGANIC WHITE CANE SUGAR, PERLOSUC 6, SUGAR CRYSTAL N 1600, SAVEUR VERGEOISE BLONDE, PURE CANE GRANULATED SUGAR N2 600, GRANULATED SUGAR HF N2 600, GRANULATED SUGAR HIGH FILTERABILITY N2 600, COMPRESSUC MS, GRANULATED SUGAR N1 800, GRANULATED SUGAR N2 600, GRANULATED SUGAR N1 2000, GRANULATED SUGAR N2 HF 600, GRANULATED SUGAR N1 600, SUCRELINE INVERT SUGAR SYRUP, EXTRA FINE CASTER SUGAR 250, SUCRE CRISTAL N1 1350, CASTER SUGAR 400, SUCRE CRISTAL No 2 800, PERLOSUC 4, GRANULATED SUGAR FG BS, PERLOSUC 2, SUCROSE EP

**Substance pure/mélange** Substance

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Industrie Agro-Alimentaire

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Fournisseur**

Univar Solutions SAS  
Immeuble Cityscope  
3 rue Franklin  
93108 Montreuil Cedex  
France  
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### **Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

|        |     |
|--------|-----|
| Europe | 112 |
|--------|-----|

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé

#### **Mentions de danger**

Non classé

#### 2.3. Autres dangers

#### **Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

#### **Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

| Nom chimique  | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---------------|------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------|------------------------|
| SUGAR 57-50-1 | <= 100%    | Aucune donnée disponible      | 200-334-9                 | Non classé                                                | -                                        | -         | -                      |

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de

conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique     | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------|
| SUGAR<br>57-50-1 | 29700                     | Aucune donnée disponible    | Aucune donnée disponible                                   | Aucune donnée disponible                     | Aucune donnée disponible                |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation           | EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.                                          |
| Contact oculaire     | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes. |
| Contact avec la peau | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.                                                                                               |
| Ingestion            | Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.                                                                                                                                                                   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|      |                                      |
|------|--------------------------------------|
| Yeux | Aucune irritation oculaire attendue. |
|------|--------------------------------------|

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                 |                        |
|-----------------|------------------------|
| Note au médecin | Traiter les symptômes. |
|-----------------|------------------------|

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                  |                                                                                                   |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés   | Agent chimique sec, CO <sub>2</sub> , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.              |
| Incendie majeur                  | PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.                             |

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

## **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

# **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

## **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** Indéterminé(e)(s).

## **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

| Nom chimique     | Union européenne | France                    |
|------------------|------------------|---------------------------|
| SUGAR<br>57-50-1 | -                | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> |

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

**Notes**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains**

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

**Protection de la peau et du corps**

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.



Sensibilité aux impacts  
mécaniques                      Aucun(e).  
Sensibilité aux décharges  
électrostatiques              Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions  
dangereuses                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter                      Chaleur excessive.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles                      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition  
dangereux                      Oxydes de carbone.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

Inhalation                      Aucun danger par inhalation connu.  
Contact oculaire                      Aucune irritation oculaire attendue.  
Contact avec la peau                      Non irritant pendant l'utilisation normale.  
Ingestion                      Inconfort gastro-intestinal.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes                      Aucune information disponible.

#### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité

##### Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale   | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--------------|-----------------------|--------------------|---------------------|
| SUGAR        | = 29700 mg/kg ( Rat ) | -                  | -                   |

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée                      Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation                      Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

oculaire

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

##### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

##### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA****14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé**14.5 Dangers pour l'environnement** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Dispositions spéciales** Aucun(e)**IMDG****14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé**14.5 Dangers pour l'environnement** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Dispositions spéciales** Aucun(e)**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible**RID****14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé**14.5 Dangers pour l'environnement** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Dispositions spéciales** Aucun(e)**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

|                                                            |                |
|------------------------------------------------------------|----------------|
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU          | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                 | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage                                    | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                          | Non            |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |                |
| Dispositions spéciales                                     | Aucun(e)       |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### Allemagne

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

##### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).  
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### Polluants organiques persistants

non applicable

#### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

#### UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

| Nom chimique    | UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE) |
|-----------------|---------------------------------------------------|
| SUGAR - 57-50-1 | Agent phytosanitaire                              |

#### Inventaires internationaux

TSCA

DSL/NDL

EINECS/ELINCS

ENCS

IECSC

KECI

PICCS

AIIC

NZIoC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires  
Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)  
 Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »  
 + Sensibilisants  
 Remarque sur la révision **Sections de la FDS mises à jour 1**

| Méthode de classification                                 |                   |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul |
| Mutagénicité                                              | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité                                           | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration                                     | Méthode de calcul |
| Ozone                                                     | Méthode de calcul |

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Jitendra Panchal  
**Préparée par**

**Remplace la date** 02-févr.-2024

**Date de révision** 25-sept.-2024

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**